

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-152

ENFANCE-JEUNESSE : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - REVISION DES TARIFS

En mai 2017, la commission Enfance jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération avait effectué un travail d'harmonisation de la grille des tarifs enfance-jeunesse. Outre un égal accès tarifaire des familles aux activités enfance-jeunesse, cette harmonisation poursuivait 3 objectifs principaux :

- Proposer pour les tranches basses des tarifs attractifs, en s'alignant aux préconisations CAF sur les quotients
- Veiller à ne pas avoir de tarifs dissuasifs pour les tranches hautes et ainsi contribuer à une mixité sociale du public accueilli
- Gagner en simplicité pour faciliter la facturation et les inscriptions notamment

Cette grille cohérente avait été reconduite à l'identique jusqu'en 2021. La tarification ALSH enfance et jeunesse proposée par Guingamp-Paimpol Agglomération a évolué en janvier 2022 avec une augmentation globale de 3 %.

Cette année encore, les Accueils de Loisirs ont dû faire face à l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, fluides et carburant, aux coûts des intervenants extérieurs.... A cela s'ajoute le fait que l'agglomération a dû également adapter l'encadrement suite à une augmentation généralisée de la fréquentation.

TARIFS ENFANCE - ALSH 3-12 ans

Suite à la commission mixte du 17 mai 2023, une nouvelle grille tarifaire ALSH enfance, avec une augmentation moyenne de 2 %, est proposée au vote du Conseil d'Agglomération. Il est proposé également de créer une 6^{ème} tranche pour les familles avec un Quotient Familial supérieur à 1550 afin d'améliorer la progressivité tarifaire de la grille (Cette 6^{ème} tranche représente 10 % des familles du territoire).

L'agglomération ne pratique pas actuellement de tarification « extérieure », contrairement aux autres EPCI limitrophes qui pratiquent une tarification différenciée : tarif supérieur, tarif maximum (tranche haute) ou majoration en fonction du QF.

La commission propose :

- Pour les familles habitant hors de Guingamp Paimpol Agglomération, la mise en place d'une majoration de + 15 % par rapport aux tarifs agglomération tout en conservant un mode de tarification différencié qui tient compte des Quotient des familles afin de préserver la modulation du tarif en fonction des revenus. Le critère retenu pour les extérieurs étant le lieu d'habitation de la famille.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+2% en moyenne)	Tarifs extérieurs agglomération +15%
Journée, garderie comprise	QF < 559	6,20 €	6,30 €	7,20 €
	QF entre 560 et 699	8,20 €	8,40 €	9,60 €
	QF entre 700 et 999	10,80 €	11,00 €	12,60 €
	QF entre 1000 et 1323	13,40 €	13,70 €	15,70 €
	QF > 1323	15,50 €	15,80 €	18,10 €
	Création QF > 1550			17,00 €

Forfait journée pour présence semaine complète (5 jours)	QF < 559	6,00 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 560 et 699	8,00 €	8,20 €	9,40 €
	QF entre 700 et 999	10,50 €	10,70 €	12,30 €
	QF entre 1000 et 1323	13,00 €	13,30 €	15,30 €
	QF > 1323	15,00 €	15,30 €	17,60 €
	Création QF > 1550		16,50 €	19,00 €
1/2 journée avec repas	QF < 559	4,60 €	4,70 €	5,40 €
	QF entre 560 et 699	6,00 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 700 et 999	8,00 €	8,20 €	9,40 €
	QF entre 1000 et 1323	9,90 €	10,10 €	11,60 €
	QF > 1323	11,30 €	11,50 €	13,20 €
	Création QF > 1550		12,00 €	13,80 €
Repas	Famille d'accueil et PAI	2,60 €	2,70 €	3,00 €
1/2 journée sans repas	QF < 559	3,10 €	3,20 €	3,60 €
	QF entre 560 et 699	4,00 €	4,10 €	4,60 €
	QF entre 700 et 999	5,40 €	5,50 €	6,20 €
	QF entre 1000 et 1323	6,70 €	6,80 €	7,70 €
	QF > 1323	7,70 €	7,80 €	8,80 €
	Création QF > 1550		8,50 €	9,80 €

TARIFS JEUNESSE - ALSH ADOLESCENTS (à partir de 12 ans ou inscrit en 6ème)

Afin d'appliquer la même logique que la grille enfance, il est proposé d'actualiser les tarifs ALSH - adolescents comme suit :

- Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation à la cotisation forfaitaire et au tarif unique d'animation afin de maintenir un premier accès au service attractif pour toutes les familles. Pour le reste de la grille, une augmentation moyenne de 2 %, est proposée au vote du Conseil d'Agglomération, ainsi que la création d'une 6^{ème} tranche afin d'améliorer la progressivité tarifaire de la grille.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+2% en moyenne)	Tarifs extérieurs agglomération +15%
Cotisation forfaitaire annuelle (accès au local jeunes et activités liées)		6,00 €	6,00 €	6,90 €
Animation ou activité sans transport et sans prestataire		2,00 €	2,00 €	2,30 €
T1 - Activité avec transport ou prestataire	QF < 559	3,20 €	3,30 €	3,80 €
	QF entre 560 et 699	4,20 €	4,30 €	4,90 €
	QF entre 700 et 999	5,60 €	5,70 €	6,50 €
	QF entre 1000 et 1323	7,10 €	7,20 €	8,30 €
	QF > 1323	8,10 €	8,30 €	9,50 €
	Création QF > 1550			9,00 €
T2 - Activité avec transport et prestataire	QF < 559	5,20 €	5,30 €	6,10 €
	QF entre 560 et 699	6,80 €	6,90 €	7,90 €
	QF entre 700 et 999	8,90 €	9,10 €	10,50 €
	QF entre 1000 et 1323	11,10 €	11,30 €	13,00 €
	QF > 1323	13,40 €	13,70 €	15,70 €
	Création QF > 1550			15,00 €
T3 - Activité exceptionnelle	QF < 559	7,00 €	7,10 €	8,20 €
	QF entre 560 et 699	9,10 €	9,30 €	10,70 €
	QF entre 700 et 999	12,20 €	12,40 €	14,20 €

	QF entre 1000 et 1323	15,10 €	15,40 €	17,70 €
	QF > 1323	18,00 €	18,40 €	21,10 €
	Création QF > 1550		20,00 €	23,00 €

SEJOURS ACCESSOIRES ENFANCE ET JEUNESSE

L'Agglomération organise des mini camps pour les enfants et jeunes du territoire. Les séjours accessoires sont liés à la déclaration réglementaire de l'accueil de loisirs et les enfants doivent donc être inscrits à l'ALSH pour pouvoir participer aux mini camps proposés. La grille de tarif tient compte du système d'aide VACAF pour ce type de camp mis en place par la CAF.

Description	Tranche	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2023 après aide CAF*	Tarifs extérieurs agglomération +15%
Séjour accessoire tarif journée (allocataire CAF)	QF < 300	30,00€	30,60 €	6,10 €	7,00 €
	QF entre 301 et 450			9,20 €	10,50 €
	QF entre 451 et 600			12,20 €	14,00 €
	QF entre 601 et 750			15,30 €	17,60 €
	QF entre 751 et 850			18,40 €	21,10 €
	QF entre 850 et 1323	21,00 €	21,40 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1323	26,00 €	26,50 €	26,50 €	30,50 €
Séjour accessoire tarif journée (allocataire MSA)	QF < 820	26,00 €	26,50 €**		30,50 €**
	QF entre 821 et 1323	21,00 €	21,40 €	21,40 €	24,60 €
	QF > 1323	26,00 €	26,50 €	26,50 €	30,50 €

* QF en dessous 850 aide séjour VACAF (de 40 à 80% du séjour pris en charge par CAF sur tarif à 30€/journée

** MSA : QF en dessous 820 – chèque ANCV de 50€ ou 100€ pour participation camps

AUTRES ACTIVITES ENFANCE ET JEUNESSE

L'Agglomération propose des activités Cap sports et Atelier danse. Ces activités n'ayant pas fait l'objet d'évolution tarifaire depuis 2017, une augmentation de + 5% des tarifs est proposée.

		Tarifs 2022	Tarifs 2023 (+5% en moyenne)	Tarifs extérieur agglomération +15%
CAP SPORT année	Séances sportives les mardis et jeudis à Bourbriac et Plésidy	40€ l'année	42€ l'année	48€ l'année
Atelier danse	Ateliers Danse orientale, Hip Hop et Dance Hall les mercredis et jeudis à Guingamp	35€ pour 1 séance dans la semaine, 50€ pour 2 séances, 70€ pour 3 séances	37€ pour 1 séance dans la semaine, 53€ pour 2 séances, 74€ pour 3 séances	42.50€ pour 1 séance dans la semaine, 61€ pour 2 séances, 85€ pour 3 séances

TARIFICATION LUDOTHEQUE

Suite à un comparatif réalisé auprès des ludothèques environnantes (structures associatives ou municipales), il s'avère que notre tarif adhésion famille est plutôt plus important. Une augmentation est proposée uniquement pour les collectivités/structures et la création d'un tarif extérieur. Le tarif d'emprunt des grands jeux en bois est également simplifié.

Description	Tarifs 2022	Tarifs 2023	
Adhésion annuelle et emprunt de 3 jeux pendant 3 semaines			
Famille	35,00 €	35,00 €	
Famille extérieure au territoire	35,00 €	40,00 €	
Collectivités et structures du territoire	35,00 €	50,00 €	
Emprunt grand jeu	20€ le 1er / 15€ le 2ème / 10€ les suivants	10,00 €	Ajout Caution 100€
Animation structures			
Forfait pour 3 séances scolaires dans l'école (3 après-midis)	100,00 €	100,00 €	
Forfait horaire intervention structures (EHPAD, Bibliothèque, Collège...)	30,00 €	30,00 €	

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification proposée des tarifs enfance-jeunesse et de les rendre applicables à partir du mercredi 06 septembre 2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU